

Madame, Monsieur,

En 2007 et en 2009, les opérateurs désignés du Chili et de la Finlande ont lancé une campagne philatélique visant à attirer l'attention sur le changement climatique et sur le réchauffement des pôles et des glaciers. Le but du projet était d'émettre un timbre-poste sur le thème de la «Préservation des pôles et des glaciers»

Au vu de l'intérêt suscité par les régions polaires et la vulnérabilité de leurs glaciers, quelque quarante pays, ayant tous un rôle clé à jouer dans la lutte contre le changement climatique, ont accueilli favorablement le projet.

Cette campagne a porté ses fruits et l'opérateur désigné finlandais souhaite partager son expérience et offrir à tous les autres pays du monde la possibilité d'émettre un timbre-poste sur ce même thème.

Par conséquent, le Bureau international de l'UPU invite les opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union à inclure dans leur programme philatélique 2010 ou 2011 un ou plusieurs timbres-poste ainsi que des produits philatéliques portant sur le thème de la préservation des pôles et des glaciers.

Chaque pays participant émettra des timbres-poste en 2010 et en 2011 en fonction de son propre programme et décidera individuellement du thème qui illustrera ses émissions. Le symbole du cristal de glace, commun à toutes les émissions, devrait figurer sur chacune d'elles afin de maximiser l'impact de ces timbres. Il est également possible d'avoir un logo spécialement conçu pour cette occasion. Des informations techniques complètes relatives à l'utilisation du symbole sont fournies en annexe 1. Des directives figurent également en annexe 2.

Les opérateurs désignés qui prévoient d'émettre un ou plusieurs timbres-poste sont priés d'en informer le Bureau international et de lui faire parvenir un spécimen des produits considérés. Pour de plus amples informations concernant l'émission de timbres-poste sur le thème de la préservation des pôles et des glaciers, n'hésitez pas à prendre contact avec:

K.J.S McKeown
Directeur du développement des marchés
Union postale universelle

Téléphone: (+41 31) 350 31 23
Télécopie: (+41 31) 351 02 66
Courrier électronique: ken.mckeown@upu.int

2

Ou

Jean-François Logette
Expert en philatélie
Chef du programme « Philatélie et CRI »
Union postale universelle

Téléphone: (+41 31) 350 31 22
Télécopie: (+41 31) 351 02 66
Courrier électronique: jf.logette@upu.int

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S McKeown
Directeur du développement des marchés

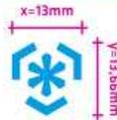
Annexe 1

Symbole commun pour les timbres-poste sur le thème de la préservation des pôles et des glaciers et du changement climatique

Les timbres-poste sont présentés sur un feuillet de 80 x 120 mm et peuvent être disposés verticalement ou horizontalement. Le symbole, représentant un cristal de glace, doit apparaître sur le feuillet mais pas forcément sur les timbres eux-mêmes.

1. Taille du symbole

La largeur originale du symbole est de 13 mm. La taille du symbole peut être ajustée dans des limites raisonnables.



2. a) et b) Couleur du symbole

Le symbole peut être imprimé en bleu ou en blanc (en négatif). Les nuances de bleu recommandées sont les suivantes :

- Bleu clair: C30 M5.
- Bleu vif: C100 M10.
- Bleu foncé: C100 M80 K20.

Les impressions du symbole en noir ne sont pas autorisées. Pour les tons foncés, il convient d'utiliser la couleur bleu foncé. Les autres couleurs (rouge, vert, etc.) ne sont pas autorisées, mais certaines techniques spécifiques, telles que l'holographie ou l'impression sous forme pelliculaire sont autorisées.



3. Rotation du timbre

La rotation de 180°, ou la projection symétrique sur l'axe horizontal, est autorisée. En outre, le symbole peut également être renversé.



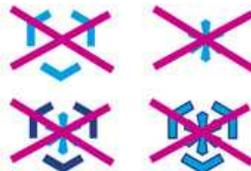
4. Zone de protection

Le symbole peut être placé au sommet de la photographie, de la peinture ou du dessin. Cependant, il est recommandé de ne pas insérer de texte ou d'autres éléments graphiques près du symbole. La zone de protection devrait s'étendre sur environ un tiers de la largeur du symbole, et ce tout autour du symbole.



5. Autres recommandations

Le symbole doit être utilisé uniquement en entier. L'utilisation partielle du symbole n'est pas autorisée. Il n'est pas permis d'utiliser plus d'une couleur. Il n'est pas permis d'utiliser une couleur différente pour le pourtour du symbole.



*Annexe 2***Directives**

Thème: cette émission de timbre-poste a pour thème la préservation des pôles et des glaciers. Ce thème devrait figurer sur le feuillet miniature dans la ou les langues nationales.

Date d'émission: de préférence dans le courant de 2011 (ou à la fin de 2010). Plus les pays seront nombreux à émettre des timbres-poste en même temps, plus la couverture médiatique sera importante.

Format: un feuillet miniature rectangulaire (environ 120 x 180 mm) formé de deux timbres-poste. La valeur faciale totale des deux timbres du feuillet miniature ne doit pas être supérieure à 2 EUR. S'il y a lieu, les timbres-poste peuvent également être émis individuellement.

Caractéristiques communes: le thème «préservation des pôles et des glaciers» devrait être mentionné sur le feuillet miniature.

Le symbole du cristal de glace, commun à tous les timbres, peut être réalisé selon diverses méthodes d'impression.